

Quelques jours plus tard, répondant à M. Alex Kindy (indépendant), qui demandait : «Quand le Canada verra-t-il la réalité et reconnaîtra-t-il le gouvernement démocratiquement élu par le peuple de Croatie ?», la ministre associée de la Défense nationale, M<sup>me</sup> Mary Collins, insistait de nouveau sur le lien entre une solution globale et une reconnaissance diplomatique :

(...) les États qui veulent être reconnus devraient l'être. Toutefois, cela devrait se faire dans le cadre d'une entente négociée. C'est ce que nous réclamons. Il doit y avoir des négociations afin d'assurer le respect des droits de toutes les parties en cause, y compris les minorités, ainsi que des droits de la personne. C'est le processus que nous recherchons (...)<sup>16</sup>

Sur le même sujet, M<sup>me</sup> McDougall déclarait, le 18 novembre, «Reconnaître actuellement la Croatie ou une autre de ces républiques -- la Slovénie est dans une position semblable -- ne ferait que nous enlever du poids dans les pressions que nous exerçons pour réunir les intéressés autour d'une table et ramener la paix».<sup>17</sup>

Au Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, la question de la reconnaissance se posa lorsque M. Lloyd Axworthy, critique pour le Parti libéral, rappela que, si le Canada ne voulait pas reconnaître la Croatie, en revanche, en décembre 1990, il s'était empressé de reconnaître l'Ukraine. «Quelle est la différence entre ces deux pays ?» demanda-t-il. «Quels sont les critères que l'on adopte pour procéder à un choix ?» Voici, en partie, la réponse que lui a faite M<sup>me</sup> McDougall :

Ce que nous avons dit au sujet de l'Ukraine, c'est que nous respecterions le choix démocratique. La même chose vaut pour la Croatie, et il y a dans ce contexte des critères internationaux qui s'appliquent. L'un d'entre eux porte notamment sur la question des frontières que l'on doit pouvoir défendre et qui doivent être stables. L'autre porte sur le traitement des minorités. Le troisième, la conclusion de traités internationaux (...) En fait, la violence continue qui prévaut en Yougoslavie, la guerre qui ravage ce pays ont pris le pas sur les autres considérations, sur la capacité d'établir des frontières, un des premiers critères de reconnaissance (...) Nous préconisons une fin à la violence, le début de négociations en vue d'en arriver à une entente globale dans le cadre de laquelle nous serions prêts à envisager une reconnaissance.<sup>18</sup>

---

<sup>16</sup> *Débats de la Chambre des communes*, 8 novembre 1991, p. 4831.

<sup>17</sup> *Débats de la Chambre des communes*, 18 novembre 1991, p. 4967.

<sup>18</sup> Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, 19 novembre 1991, p. 14-15.